

# REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 AVRIL 2011

**PRESENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN

**ABSENTS REPRESENTES** : Sophie MILTEAU par Martine CIRET

**ABSENTS** : Serge GACHE



## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter trois questions à l'ordre du jour de cette séance :

- Le paiement d'heures à la secrétaire partie au 31 janvier 2011.
- La demande de fonds de concours à Agglopolys pour les travaux de la salle du conseil municipal et la Maison des Associations,
- La signature de la convention avec Agglopolys pour la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien, le fauchage de la voirie communautaire en 2011 et 2012.

## **APPROBATION du COMPTE de GESTION 2010 dressé par M. DORE, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0*

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010- BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2010 comme suit

❖ <u>Section de Fonctionnement</u> :	- Dépenses	398 227.43 €	
	- Recettes	734 977.33 €	
		<b>Excédent</b>	<b>336 749.90 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u> :	- Dépenses	186 030.64 €	
	- Recettes	147 105.35 €	
		<b>Déficit</b>	<b>38 925.29 €</b>

*Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote.*

*Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0*

## **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes locales 2010.

Des hypothèses de révision des taux sont exposées.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal **ADOpte** les taux suivants, pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation	10,63 %
- Taxe foncière (bâti)	10,92 %
- Taxe foncière (non-bâti)	43,85 %

*Pour : 10 (dont 1 procuration) Contre : 1 Abstention : 3*

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011- BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal **ADOpte** le budget primitif 2011 présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ <u>Section de Fonctionnement</u>	:	<b>825 406 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u>	:	<b>572 996 €</b>

Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 1

### **APPROBATION du COMPTE de GESTION 2010 dressé par M. DORE, Trésorier Principal de BLOIS-AGGLOMERATION – BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET EAU**

Approbation du Compte Administratif 2010 qui se présente comme suit :

❖ <u>Section d'exploitation</u> :	- Dépenses	13 251.00 €
	- Recettes	49 604.92 €
	<b>Excédent</b>	<b>36 353.92 €</b>
❖ <u>Section d' Investissement</u> :	- Dépenses	5 173.00 €
	- Recettes	124 110.23 €
	<b>Excédent</b>	<b>118 937.23 €</b>

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Pierre MOREAU prend la Présidence et fait procéder au vote.

Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

### **AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2010 – BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal, compte-tenu de :

- l'excédent cumulé d'exploitation de **36 353.92 €**
- l'excédent cumulé d'investissement de **118 937.23 €**

**DECIDE**, à la majorité, **D'AFFECTER** le résultat excédentaire de fonctionnement de **36 353.92 €** à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET EAU**

Approbation du budget primitif 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ <u>Section d'exploitation</u>	:	<b>61 526 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u>	:	<b>132 188 €</b>

Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 1

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES AU TITRE DES ANNEES 2011-2012**

Le conseil municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition partielle de services techniques consentie par la commune à Agglopolys pour la période 2011-2012 en matière d'entretien curatif et de fauchage de la voirie communautaire, l'entretien de l'aire multisports. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention pour 2011-2012 ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

### **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A AGGLOPOLYS POUR AIDE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

- ↳ Pour les travaux de la salle du conseil municipal pour un montant de 3 023.10 € HT et hors coût de main d'œuvre.
- ↳ Pour le changement de menuiseries extérieures à la salle des associations pour un montant de 4 004 € H.T et hors coût de main d'œuvre.

Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES PEDESTRES (P.D.I.P.R.)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré demande l'inscription complémentaire au P.D.I.P.R de Loir-et-Cher des chemins figurant sur le plan annexé à la délibération qui complète celles en date des 17 février et 15 septembre 1995 relative au même objet.

*Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0*

**SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DES PHOTOCOPIES**

Considérant l'activité annuelle minime de cette régie ( moins de 10 € par an) et constatant qu'elle n'a pas fonctionné depuis le 31 décembre 2010, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie de recettes des photocopies et dons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Pour : 14 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 30.***